



Augmentation de tarif de gaz naturel approuvé

le 31 mars 2005

La Commission des entreprises de service publics a approuvé l'augmentation de tarif pour Enbridge Gaz Nouveau-Brunswick.

Dans une bref décision émise aujourd'hui, la Commission a accordée à la compagnie la permission d'augmenter leurs charges de distribution tel que demander.

Effectif le 1^{er} avril, Enbridge Gaz Nouveau-Brunswick sera permis de charger les tarifs suivants à ses groupes de clients :

Catégorie de Client

Tarif Général Faible Débit	\$5, 4436 GJ
Tarif Général	\$3, 8326 GJ
Tarif Général Débit Stable	\$3, 1427 GJ
Tarif Général Grant Débit Stable – Huile Légère	
Pour la première tranche de 33 000 GJ livrés dans le mois	\$0, 9773 GJ
Pour la prochaine tranche de 25 000 GJ livrés dans le mois	\$0, 1900 GJ
Pour les volumes en sus de 58 000 GJ livrés dans le mois	\$0, 0800 GJ
Tarif Hors Pointe	\$2, 8745 GJ
Tarif Grand Volume Stable – Hors Pointe	\$2, 3570 GJ
Tarif du Gaz Naturel pour Véhicules	\$3, 8326 GJ

Pour plus d'information concernant la décision ou le processus de la Commission veuillez contacter Dave Young

643-7573

Pour plus d'information concernant les tarifs contacter
Enbridge Gaz Nouveau-Brunswick